

Ressources d'infrastructure IT

Stratégie achat de l'Etat 2016-2021

Chiffre clé

80 millions d'euros TTC de dépenses annuelles en achat de ressources d'infrastructures IT
(Données 2016)



Les achats de ressources d'infrastructure IT aujourd'hui

La dépense moyenne annuelle est de l'ordre de 80 millions d'euros TTC.

Elle n'est cependant pas linéaire et peut fluctuer en fonction des opérations de renouvellement et de l'évolution des technologies (virtualisation, convergence, hyper-convergence, etc.)



Les pratiques actuelles de l'Etat

Fin 2015, les achats de l'État en matière de matériels pour les Centres de production informatique (serveurs X86, solutions de stockage / sauvegarde) sont réalisés via dix supports contractuels interministériels ou ministériels. Pour les serveurs Unix, l'approvisionnement est réalisé via des marchés de l'UGAP. Les gros systèmes (« mainframe ») font l'objet d'un marché négocié interministériel.

Sur ce segment, le niveau de maturité est relativement élevé : massification des achats associée à une standardisation des configurations, prise en compte de l'évolution technologique (ratio performance / prix), dégressivité des prix par tranche de chiffre d'affaires réalisé, remises sur commandes groupées et analyse en coût complet du coût du terra-octet (TO) pour le stockage.



Le marché fournisseurs

Sur le marché des serveurs comme sur celui des solutions de stockage et de sauvegarde, le marché mondial est dominé par quelques constructeurs.

En France, seuls quelques distributeurs répondent aux appels d'offre de l'État.

L'État se trouve donc face à un marché (constructeur et distributeur) en situation d'oligopole. L'émergence de nouvelles technologies peut, à terme, élargir le marché, notamment en ce qui concerne les constructeurs.

Les objectifs de l'Etat

- *Elever le niveau de massification des achats en tenant compte de la structure très concentrée du marché fournisseurs*
- *Augmenter la standardisation des matériels*
- *Introduire des leviers de performance sociale et environnementale*
- *Capter l'innovation*

La stratégie achat 2016-2021



Le périmètre

Le segment « ressources d'infrastructure IT » recouvre l'ensemble des achats des matériels utilisés dans les Centres de production informatique de l'Etat (serveurs, solutions de stockage et de sauvegarde) et la mise à disposition d'une infrastructure informatique à la demande (« cloud »).



Comment et par qui a-t-elle été élaborée et validée ?

La stratégie achat a été élaborée par une équipe interministérielle composée de représentants de tous profils (acheteurs, prescripteurs informatiques) désignés par les missions achat des ministères.

Elle a été validée le **3 décembre 2015** en comité des achats de l'Etat réunissant les responsables ministériels des achats de chaque ministère sous la présidence du directeur des achats de l'Etat.

A qui s'applique-t-elle ?



La stratégie d'achat de ressources d'infrastructure IT s'applique à l'ensemble des services de l'Etat (administration centrale et services déconcentrés).

Elle est présentée aux établissements publics sous tutelle de l'Etat qui peuvent y adhérer s'ils le souhaitent.



Les axes de la stratégie

Une massification et la mutualisation des besoins techniques



Compte tenu de la structure du marché fournisseurs, l'Etat mettra en œuvre, à la mi-2018, un support d'achat unique interministériel (hors ministère de la Défense) pour les achats de serveurs X86 et les solutions de stockage/sauvegarde.

Une rationalisation et une standardisation des besoins techniques



La mise en œuvre de ce support d'achat unique interministériel s'appuiera sur une rationalisation et une standardisation des besoins techniques.

Celles-ci faciliteront la mise en œuvre de la stratégie technique, portée par la direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication (DINSIC), relative à la construction d'un « cloud interne » de l'Etat.

Une optimisation des conditions d'achat



Le support d'achat unique interministériel ouvrira de nouvelles possibilités en termes d'approvisionnements, notamment la capacité à regrouper les commandes afin de bénéficier de remises sur volume.

Une performance environnementale et sociale de l'achat



Des critères de consommation d'énergie feront systématiquement partie des critères de sélection.

Des clauses d'insertion sociale seront intégrées dans tous les marchés.

Une captation de l'innovation



Afin de bénéficier des innovations, le sourcing des solutions émergentes sera développé notamment en matière de convergence de puissance de calcul et de stockage.

Les bénéfices pour les services

- *Les directions des systèmes d'information (DSI) bénéficieront des matériels aux meilleures conditions économiques et de qualité de service.*

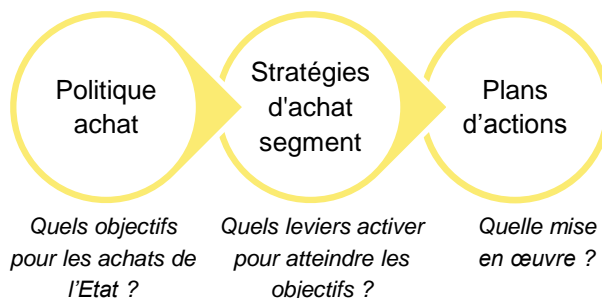
Mémo sur les achats de l'Etat

La politique achat de l'Etat

Elle est au service des politiques publiques et se décline autour de **5 axes** :

- contribuer à la **réduction des dépenses** de fonctionnement ;
 - prendre en compte les **objectifs environnementaux** ;
 - promouvoir la mise en œuvre des **clauses sociales** dans les marchés ;
 - favoriser l'accès des **PME** à la commande publique ;
 - inciter à l'**innovation**.
- **16 domaines** d'achat (ex. informatique et télécommunication)
 - **65 segments** d'achat (ex. matériel informatique ; prestations informatiques ; etc.)
 - **378 sous-segments** d'achat (ex. micro-ordinateurs ; serveurs ; etc.)

La nomenclature achat



Les leviers achat

Les leviers les plus couramment utilisés par l'acheteur sont notamment :

- l'**allotissement** ;
 - la **mutualisation** des achats ;
 - la **standardisation** des besoins ;
 - la **négociation** dès que le code des marchés publics le permet ;
 - l'**intégration de clauses** sociales et environnementales
- elle **définit les leviers et les objectifs de performance** attendus sur un segment ;
 - elle est élaborée sur la base d'une **analyse exhaustive des besoins** comme du **potentiel du marché** ;
 - elle peut proposer, dans certains cas, des **leviers différents** selon les périmètres ministériels ;
 - elle **précise le plan d'actions** et la structure contractuelle pour les années à venir ;
 - elle est **appliquée par l'ensemble des services**.

La stratégie achat segment

Pour en savoir plus

Rendez-vous sur le site internet de la direction des achats de l'Etat <http://www.economie.gouv.fr/dae> ou sur le Portail interministériel des achats, via cette adresse <http://dae.alize> (ministères financiers) ou <http://www.dae.finances.ader.gouv.fr> (autres ministères).

Contact : itai.dae@finances.gouv.fr